

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2015**

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2015</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Mercredi 15 AVRIL 2015 Salle Polyvalente, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 09 Avril 2015.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Elodie DUEZ qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, Mme GILBERT Stéphanie, M. LEMAIRE Pascal, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DELEHAYE Maxence, Mme CARRE Danyla, M. DECROIX Patrick, Mme VANDEPUTTE Valérie, Mme DUPUIS Michèle, M. MORTREUX Albert, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, M. DRUESNE Patrick, Mme MENDOLA Nunziata, Mme CANIAU Nathalie, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme DUEZ Elodie, M. MUSY Frédéric, M. BIGAILLON Laurent, M. MARISSIAUX Jacques, M. BECOURT Daniel, Mme SKORUPKA Martine, Melle GAILLET Julie, M. TOPARELLI Michel, M. TOURNOIS Michel.

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEMAY Frédéric procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme PERUS Evelyne procuration Mme GAILLET Julie
M. JEANNIN Serge procuration M. TOPARELLI Michel

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

I AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Informations communiquées par Madame le Maire

Mme le Maire : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 25 Juin 2015 Salle GOGUILLON.

Sur le local permanent des élus de l'opposition, j'aimerais éclaircir une situation qui me dérange fortement, nous vous avons octroyé un local rapidement contrairement à vous mais je tiens à vous rappeler qu'il ne doit servir que dans le cadre de votre mission d'élus municipal. Je regrette que l'on ait du constater une nouvelle fois que vous avez dépassé les règles, vous avez utilisé ce local lors de la campagne des départementales, c'est interdit, où il a servi de lieu de permanence du candidat sortant, vous y avez affiché aussi sur la vitrine des tracts et votre droit d'expression. Le droit d'expression, je ne suis pas contre, mais j'aimerais que l'on retire ces affichages, que vous le fassiez à l'intérieur, ou alors, vous nous autorisez à afficher nos réponses. Dorénavant, utilisez ce local pour ce qu'il vous a été octroyé. On constate une nouvelle fois que vous avez du mal à respecter les règles. Mais cela ne m'étonne pas.

Le 20 avril à 11 h, il y aura une présentation du projet architectural de la nouvelle antenne de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bruay-sur-l'Escaut et Saint-Saulve. Cette manifestation se déroulera à l'antenne URMA de Prouvy-Rouvignies ZI n°2, avenue Marc Lefrancq à Valenciennes.

Le Comité Local pour l'Enseignement Artistique aura lieu le lundi 20 avril à 14 h 30 à l'école Brassens.

2°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjoints

Mme GILSON : Comme vous avez pu le constater, nous vous présentons une proposition de motion contre la fermeture de classe sur la ville, cette motion concerne 3 fermetures de classes : Daniel FERRY – Henri MATISSE et L. LAGRANGE.

Proposition de MOTION soumise à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'inspection académique du Nord envisage la fermeture d'une classe dans trois écoles de la ville. Les écoles maternelles Daniel FERRY, Henri MATISSE et l'école élémentaire Léo LAGRANGE sont concernées pour cette prochaine rentrée scolaire 2015-2016.

Face à cette perspective, le conseil municipal de Bruay sur l'Escaut s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

En effet, si une baisse des effectifs a pu être constatée ces dernières années, des éléments concrets permettent de garantir une augmentation significative des effectifs à court terme. Un programme de réhabilitation des cités du Rivage et du gros caillou est engagé. Les nouveaux appartements de la place Henri DURRE accueilleront de nouvelles familles dès le mois de juin 2015.

Un afflux de familles est donc à prévoir au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Ces potentielles fermetures seraient de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil de nombreuses familles.

Il est donc demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Nous soutenons cette motion et nous associons aux parents d'élèves contre ces fermetures de classes.

UNANIMITE

Je tenais à préciser les dates de fêtes d'école qui se dérouleront à partir du 05 Juin pour l'école Maternelle P. Langevin à la salle Polyvalente, le 06 Juin pour H. Matisse dans la cour de l'école, Daniel FERRY le 12 Juin dans la cour de l'école l'après-midi, Emile Zola le samedi 13 Juin à la salle Polyvalente le matin, Claude Monet le 20 Juin dans la cour de l'école sur le matin et une partie de l'après-midi, L. Lagrange le 20 juin à la salle Polyvalente le matin et l'école Brassens – Curie le 27 Juin dans la cour de l'école le matin et une partie l'après midi.

Mme le Maire : Il y a eu pas mal de réactions des parents, des manifestations qui ont été organisées. Il est quand même à souligner que beaucoup de gens étaient présents encore ce matin sur la place des Farineau mais ce qui est regrettable, c'est que les parents ne s'investissent pas plus que cela et cela concerne directement les enfants, classes surchargées.....c'est un état de fait et on essaiera de voir ce que cela va donner.

M. DECROIX : Il y aura le Marché aux Fleurs organisé par les Ruelles au square du peuplier noir, de 8 h à 17 h le 26 Avril ainsi qu'une randonnée qui aura lieu de 9 h 00 à 12 h 00 au même endroit.

Egalement une brocante le 08 Mai rue Jean Jaurès du 255 au 533 rue Jean Jaurès et le défilé officiel.

Une brocante aura lieu également par les ruelles, qui sera organisée le 07 Juin rue C. Claudel, rue L. Michel, rue V. Hugo partiellement et rue J.J. Rousseau.

Je tenais aussi à dire qu'il y aura le carnaval des géants le 28 Juin. Il y aura 40 à 50 géants qui démarreront du Pont de Bruay ainsi que de Thiers pour un rassemblement sur la Place des Farineau.

M. LEGRAND : Bonjour à tous, nous démarrons actuellement une campagne de sécurité et sensibilisation sur le stationnement. Certaines personnes qui sont mal stationnées sur la rue Jean Jaurès ont déjà été avisées, sensibilisées. Là ce que l'on veut aujourd'hui, c'est sensibiliser jusqu'à très prochainement une verbalisation, tout simplement parce que le stationnement est réglementé. De fait, et au travers du code de la route, nous souhaitons privilégier le trottoir et bien évidemment, assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite, des enfants, des poussettes d'enfant, et à un moment donné ce n'est plus possible que l'enfant aille sur la chaussée, que la personne avec sa chaise roulante soit obligée d'aller sur la chaussée et remonter de l'autre côté pour pouvoir parcourir et poursuivre son parcours. Je pense qu'il fallait au moins sensibiliser. J'espère que les personnes ne nous en tiendront pas griefs, on ne fait simplement que veiller à la sécurité des piétons et on essaiera bien évidemment de trouver des solutions si le trottoir est vraiment large et qu'on peut matérialiser sur ce trottoir un emplacement, on le fera.

Mme le Maire : Il n'y a pas que la rue Jean Jaurès qui pose soucis, on a également le souci sur la rue Zola, on reçoit aux permanences des gens qui ont des voitures collées à leur porte donc il va falloir qu'on sensibilise. Des solutions, on en a quelques unes car depuis on a reçu des riverains, donc on réfléchit avec eux. On est intervenu auprès du SITURV, on a bien du mal à avoir des réponses. On a écrit à Madame la Présidente et on attend les réponses. Sinon, on ira sur place, manifester notre mécontentement. On avait trouvé des solutions il y a quelques mois de cela et pour l'instant le retour n'est pas là pour le moment. On vous tiendra informé car des solutions, il y en a. Il faut qu'on privilégie la sécurité de ces piétons. On a des pistes aussi rue P. Brossolette, on va réunir les riverains de ces rues concernées et voir un peu ce travail de prévention et le problème des poubelles également...tout cela est à travailler.

Mme CARRE : Au niveau du banquet, le 08 Avril, il y avait à peu près 400 personnes au repas. Les plateaux repas, je voulais surtout rassurer Madame PERUS, c'est dommage qu'elle ne soit pas là, cela s'est très bien passé. Il y a eu à peu près 900 plateaux donnés, dont 110 distribués. Toute personne âgée en difficulté dans Bruay a été signalée à Madame Véronique GASPART, notre médiatrice Santé donc elle intervient vraiment pour accompagner. Pour les personnes vraiment isolées, l'Uniscité s'en chargera aussi si les gens sont prêts à être suivis et aidés et bien sûr accompagnés.

Quelques informations au niveau du CCAS, il y a eu quelques modifications : pour les tickets qu'on donne au CCAS pour les personnes en difficulté, il y a toujours les 3 mois sous forme de tickets service, mais après j'ai décidé de créer une commission avec le personnel du CCAS, puisqu'ils sont vraiment impliqués, ce sont eux qui reçoivent les gens, et nous décidons ensemble si ce sont des tickets service ou des colis de nourriture ou d'entretien maison et hygiène. S'il y a des enfants, on en tient compte, bien sûr. On essaie d'être le plus objectif possible. Il faut savoir que les colis nous reviennent à 15 euros au lieu de 50 euros pour une famille de 4 personnes. En étant complet, on fait une belle petite économie aussi, sans priver les gens. Pour la viande, on continuera à donner les tickets service. On ne veut surtout pas que les gens soient privés de nourriture.

Je voudrais aussi mettre en valeur Madame GASPART Véronique, notre médiatrice Santé. Elle a fait intervenir, et je trouve cela très bien, l'institut pasteur à la maison des services à Thiers. 12 personnes ont assisté à ce bilan de santé, toujours des gens en difficulté, elle fait des ateliers de remise en forme physique et nutritionnelle, marche nordique, ateliers éco citoyen, diététique, remise en forme, il y a des ateliers fin Avril, Mai et Juin. Ensuite il y a eu Mars bleu, le dépistage du cancer, intestins, prostate... 70 personnes sont inscrites. Au niveau du CCAS, cela bouge pas mal. Les ateliers budgets, c'est Madame DELHAYE qui s'en occupe, à ce jour, 36 personnes y ont assisté.

Mme le Maire : Le social est important mais il faut que cela soit bien fait, il faut que ce soit constructif, que cela serve aux gens, et c'est vrai que sur l'alimentaire, le distribuer de cette manière, c'est une bonne idée. C'est peut-être moche de le dire, mais il faut savoir quand même que certaines personnes le refusent. Ils veulent des tickets et ils les revendaient. Quand on donne de l'alimentaire, on sait à quoi sert l'aide attribuée et c'est vraiment important. Quand on est dans le besoin, on a besoin de manger et des produits de première nécessité et je trouve cela très constructif.

Mme CARRE : Une seule personne a refusé le colis. Et on a fait remplir un questionnaire pour connaître les besoins, et les gens sont très satisfaits.

Mme le Maire : C'est une très bonne nouvelle, merci Madame CARRE.

M. MORTREUX : En prélude à l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux, je souhaite faire un bref historique concernant le quartier des Plantys.

Le quartier des Plantys, de mémoire des plus anciens des résidents, était un lieu accueillant. On y trouvait même des poissonnières. Malheureusement par la suite, tous les terrains ont été pollués par des décharges industrielles et les gens du voyage ont investi les lieux. Je pense aux vidanges d'huile, aux caoutchoucs brûlés et aux voitures calcinées. Venait ensuite le tour de la SPL, entreprise spécialisée dans la logistique qui s'est implantée au bord du canal, il y a une dizaine d'années. Merci pour les emplois, mais tant pis pour les milliers de tonnes de gravats accumulés sur les terrains des Plantys. On se demande avec quelle autorisation d'ailleurs... On continue allègrement la dégradation de notre environnement.

Des responsables politiques ont donné l'autorisation d'exploitation de décharges à ciel ouvert sur l'emprise du contournement Nord de Valenciennes. De ce fait, les riverains de la rue Renan sont quotidiennement confrontés à des nuisances engendrées par des passages d'engins chargés de plusieurs dizaines de tonnes de gravats. La boue est projetée sur les façades des habitants. La surcharge des véhicules provoque des dégradations graves de la chaussée, des trottoirs, voire même du réseau d'assainissement. Les dégâts sont énormes, qui va payer ? A la demande des riverains, la Municipalité a réagi en faisant respecter les arrêtés préfectoraux par des interventions de la Police Municipale. Récemment, l'entreprise GERTRUDE qui exploite la décharge, a perdu son procès contre la Municipalité. Elle réclamait des dommages et intérêts pour un manque à gagner suite aux contraintes imposées par le respect de l'arrêté de circulation. Une procédure est en cours afin d'annuler définitivement cet arrêté.

Cette démarche est approuvée par les services du Conseil Général. En effet, cette décharge remet en question l'aménagement paysager qui est prévue parallèlement au contournement. La situation se dégrade également du côté assainissement et en particulier rue Renan où le débordement du Jard perturbe le fonctionnement de la station d'épuration. Heureusement la Municipalité a pris le problème à bras le corps. L'Adjoint aux Travaux, également vice Président du SIAV, s'investit au maximum pour trouver des solutions à tous ces problèmes récurrents. Merci de m'avoir écouté.

Mme le Maire : Merci Albert pour ce petit rappel historique. On vous avait dit qu'on avait contraint la Société GERTRUDE à respecter les horaires, donc forcément ils nous avaient attaqués au Tribunal Administratif et on a gagné donc ça, c'est déjà une bonne chose. Une petite question aux anciens Elus, est ce qu'il avait été fait un constat d'huissier par rapport à ces routes avant ce passage ? Par rapport à la voirie, parce que, si on veut réclamer quelque chose aujourd'hui, c'était un préalable nécessaire !.

M. MARISSIAUX : Sur ce sujet, les terrains concernés, au départ, ce sont des terrains privés qui appartenaient à M. DEPRET, après, je ne sais pas s'il y a eu cession ou pas avec le Conseil Général. Dans tous les cas, il y a bien eu un arrêté Préfectoral qui autorisait les dépôts. On n'a pas vérifié la nature des dépôts mais ce sont des dépôts qui devaient permettre, puisqu'il y a une butte à faire pour passer l'Escaut, il y avait nécessité de terres supplémentaires et c'est pour cela que le Préfet a obtenu gain de cause. Après, l'entreprise GERTRUDE, qui visiblement n'est pas une entreprise très sérieuse, a fait un peu n'importe quoi, mais au départ, il n'y a eu aucun accord du Maire de Bruay de l'époque pour qu'il y ait des dépôts de cette nature et une rotation de cette nature également pour les gens du quartier, absolument aucune. Le problème vient effectivement de l'arrêté Préfectoral. Maintenant si vous arrivez à le démonter, ce n'est que mieux. Il faudrait connaître la nature des terrains, moi j'en suis resté à des terrains privés. Maintenant s'ils sont devenus des terrains publics, c'est une autre affaire.

Mme le Maire : Ce sont toujours des terrains privés. Ce qui est dommage, comme vous l'avez souligné, c'est que vous n'avez pas vérifié ce qu'il y avait comme déchets et cela m'étonne un peu puisque depuis notre installation, on a quand même la réaction des riverains de ces deux rues, qui nous ont également dit qu'ils vous avaient rencontré à plusieurs reprises par rapport à ce problème donc vous le connaissiez, et vous auriez pu vous y opposer, vous aviez un an pour lancer la machine comme nous on le fait aujourd'hui. Je ne dis pas qu'on va réussir mais on va essayer.

M. MARISSIAUX : Au début, c'était vraiment des terres, des terres de remblai...

Mme le Maire : Ce n'est plus cela et depuis longtemps.

M. TOPARELLI : Il me semble qu'il y avait eu des constats qui avaient été effectués par la Police Municipale. Il faut voir avec eux s'ils les ont.

Mme le Maire : Ce n'est pas suffisant.

M. LEGRAND : En 2012, il y a un Conseiller Général qui a signé une autorisation. C'était au nom de Monsieur MARISSIAUX mais ce n'est pas votre signature. Dans tous les cas, il y a une autorisation qui a été faite en 2012 et ici dernièrement des constats qui ont été faits oui effectivement pour des pneus brûlés, beaucoup de choses de brûlées, même des papiers administratifs d'ailleurs, avec déplacement de sapeurs pompiers, on a fait des photos, on a tout envoyé au Tribunal et aujourd'hui oui, l'intention c'est bien de fermer ce site parce que cela pose un problème non seulement aux riverains, mais cela pose un problème à tout l'ensemble. Vous m'aviez dit, Monsieur Marissiaux, que cela devait être un espace vert. Il y avait un concasseur qui était derrière et cela gênait les riverains. Le concasseur devait durer le temps des travaux du Tram, et ensuite le Conseil Général en faisait un espace vert avec la traversée du contournement. Aujourd'hui, le Conseil Général se pose des questions, et se dit « Est-ce que cela ne va pas avoir un coût supplémentaire à tout retravailler ensemble pour les produits qui n'ont rien à faire là ».

C'est un gros problème non seulement pour l'environnement, pour les riverains et puis pour nous aussi Elus. Ce n'est pas du tout ce que l'on a envie.

Mme le Maire : Une petite rectification parce qu'il faut être transparent jusqu'au bout, Monsieur Marissiaux n'a pas signé d'arrêté Francis, Monsieur Marissiaux avait émis un avis défavorable à l'époque par rapport à cet arrêté fait par le Préfet, c'est vrai que vous aviez mis un avis défavorable, je tiens quand même à le souligner, mais c'est le manque de réactivité derrière qui me préoccupe aujourd'hui.

M. TOPARELLI : Je reviens vers les constats faits par la Police Municipale, il me semble qu'il y a eu déplacement des Policiers municipaux, donc il y a peut-être une trace là bas, et deuxièmement, si c'est des terrains privés, normalement le propriétaire est toujours propriétaire aussi des déchets qui y sont apposés, normalement.

M. LEGRAND : La seule trace que nous on ait aujourd'hui, ce sont les déplacements qu'on a pu faire avec la Police Municipale, notamment parce que les camions passaient par la rue du Docteur SCHULTZ et cela ne rentrait pas du tout dans le cadre de l'arrêté qui avait été pris par le Préfet donc on a voulu faire valoir l'arrêté et ensuite on a émis une restriction sur le déplacement de la rue Renan parce que cela posait trop de problèmes et on en est là aujourd'hui.

Mme le Maire : Pour clôturer, on a quand même écrit au Sous Préfet, on a missionné la DREAL, donc à mon avis, Monsieur DEPREZ, par rapport à ce qui a été mis sur le terrain, va avoir quelques soucis qui seront bien mérités. On ne doit pas faire n'importe quoi. Je laisse la parole à Maxence.

M. DELEHAYE : J'ai souhaité qu'Albert fasse ce préambule pour bien expliqué puisque c'est un riverain historique du quartier des Plantys et du Jard. Nous avons reçu le SIAV fin de semaine dernière à propos des problématiques sur les Plantys et le Jard.

Depuis plusieurs décennies, le secteur des Plantys – Jard est touché par des problèmes d'assainissement récurrents et aucune gestion du Jard. Depuis notre arrivée, nous travaillons dans ce sens afin d'améliorer la qualité de vie des riverains.

En collaboration étroite avec le SIAV, nous allons pouvoir vous présenter ce qui sera mis en place dans un futur très proche.

Mise en conformité du réseau d'assainissement (2015), je pense que les premiers contrôleurs ont fait les premiers contrôles chez les riverains rue Gambetta, rue Renan, rue des Fusillés. .

Séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de limiter les eaux claires parasites. Ces eaux claires parasites arrivent en station d'épuration et cela nous cause des déséquilibres au niveau du traitement.

Mise en place d'une auto-surveillance des réseaux (obligatoire depuis plusieurs années) ; j'ai demandé à Eaux et Force, l'ancien délégataire puisqu'à l'époque c'était la commune qui gérait elle-même son assainissement, dans les différents rapports, il était toujours indiqué que ces réseaux d'auto-surveillance n'étaient pas installés, qu'ils étaient réclamés par la Police de l'eau et l'agence de l'eau.

Ces interventions permettront de ne plus traiter d'eaux pluviales en STEP, et de supprimer toutes pollutions du milieu naturel.

Zone d'intervention : Rue Renan, Rue Gambetta, Rue des Fusillés, Coût estimatif environ 800 000 €.

Ensuite, depuis notre arrivée, nous sommes régulièrement sollicités sur des problèmes liés au Jard : - Inondations, - Odeurs désagréables, - Déchetteries sauvages

Suite à cela, nous avons pris contact avec tous les partenaires afin d'y apporter une solution.

Après plusieurs mois, nous sommes aujourd'hui capables de vous présenter ce qui sera réalisé sur la commune de Bruay sur l'Escaut

Les travaux concerneront également la commune de Beuvrages. La problématique du Jard est une vision d'ensemble. Gérer que les problématiques de Bruay sur L'Escaut, n'est pas une solution

Le constat de cette étude fait apparaitre : Des ouvrages incohérents sur le parcours du cours d'eau et un manque significatif d'entretien et de civisme

Je vous ai mis quelques photos. Ce que vous voyez sous le Pont, c'est une canalisation d'eaux usées. Cela a été posé à l'époque lorsque la Municipalité avait en charge les eaux usées et le souci c'est quand le niveau monte, cette canalisation se retrouve dans l'eau du Jard, à tout moment elle peut s'effondrer et polluer encore un peu plus le Jard. Sur la deuxième photo, on peut voir qu'une route a complètement été faite sur le Jard. Le Jard ne peut plus s'écouler et on a des retenues d'eau, ce qui inonde les champs du côté du Marais Foucart. Ils ont quand même mis un petit tuyau pour essayer de canaliser mais par rapport au débit, on suppose que c'est un peu léger. Le Jard devait être entretenu par la Municipalité, je sais qu'il y a une association à l'époque qui a pu gérer ça, mais quand elle a arrêté, on n'a pas continué.

Il y a un ballon d'eau chaude dans le Jard, des détritres, des bouteilles, un pneu... un problème d'entretien au niveau des arbres, branches tombées, arbres envasés... et on se retrouve avec des inondations au niveau du Marais Foucart.

On a laissé venir des gens pour décharger sans autorisation leurs détritres et les gens vivent avec cela au bout de leur jardin.

Les solutions qui vont être apportées, il va y avoir un nettoyage et curage du Jard, la démolition des tous les ouvrages qui réduisent le débit du cours d'eau sans autorisation.

Je tiens à remercier les services du SIAV, qui ont réalisé cette étude et qui financeront la majorité des travaux.

Cependant, la commune devra prendre en charge les coûts liés aux déchets non inertes présents depuis des années sur le site.

Malheureusement, la génération d'aujourd'hui paie le manque d'investissement dans une réelle politique environnementale.

Nous faisons également appel au civisme de nos concitoyens afin de ne pas créer de nouvelles déchetteries sauvages sur le site du Jard. Merci.

M. TOPARELLI : Oui c'est un réel problème, je vois les photos, parce que là si je ne m'abuse, le Jard, bien souvent, même s'il n'est pas sur le domaine privé, pour y accéder on doit passer par les propriétaires. Donc la pollution qui se trouve en bout de parcelle, bien souvent, est générée par les propriétaires eux-mêmes. Il y a beaucoup d'incivilités quand même.

Deuxième point, tout à l'heure vous parliez de pollution du Jard, et je vous invite fortement à vous intéresser à ce qui se passe en amont du Jard, et notamment avec un autre syndicat, et on avait soulevé le problème une fois, avec son Président René CHER, déverser allégrement ses déchets via un bipasse sur notre réseau.

M. DELEHAYE : Cette étude là était menée avec le SIAV et le SIARB sur le territoire de Bruay et de Beuvrages, puisqu'on a pris la problématique jusqu'à la station d'épuration où la station d'épuration de Beuvrages, le SIARB, rejette ses eaux traitées. Ensuite ces photos je pourrais vous les montrer, on les a dans un rapport qui fait à peu près 140 pages, donc vous pourrez localiser ces photos.

Ensuite, vous me dites les terrains privés, on n'a eu aucune difficulté pour pouvoir rentrer sur ces terrains privés et d'ailleurs même, les propriétaires nous ont dit « en face ce n'est pas privé c'est communal et on n'a jamais vu personne venir nettoyer... ». Donc les gens, au contraire, ils nous ont ouvert les portes afin qu'on vienne régler ce souci là. Pour certains terrains, certes, il y a eu un problème de civisme, je vous l'accorde, mais sur tout le parcours de Bruay, on a pu accéder. Il n'y a pas que du terrain privé, il y a aussi du terrain communal. Je vous donnerai le rapport, pas de soucis.

M. TOPARELLI : J'entends bien que le Jard est sur le domaine communal, même si il a été rétrocédé à l'euro symbolique, et je ne sais même pas s'il est dans le domaine communal, la dissolution du Syndicat de la Hayne, je ne sais pas si elle a été actée au niveau préfectoral, mais c'est un autre problème. Le souci c'est que pour y accéder, il faut bien passer par le terrain des privés, moi, s'il y a une personne qui se permettait de passer sur ma parcelle, notamment pour déverser dans le Jard, je ferais des bons quand même car ce n'est pas par le domaine public qu'on accède sur ces parcelles, cela m'étonnerait.

M. DELEHAYE : Je vous donnerai le rapport, et vous verrez qu'il y a beaucoup de terrains communaux qui sont impactés par ces pollutions, par ces détritiques. Après je peux vous assurer que tous les propriétaires vont nous donner l'accès pour qu'on aille nettoyer. Je me suis baladé sur le parcours avec le Directeur des Services Techniques, et de l'autre côté du terrain des propriétaires, c'est du communal. Je peux vous dire que les détritiques sont côté communal, pas côté privé.

M. TOPARELLI : Mais encore une fois, j'en appelle à la discipline et surtout à l'autodiscipline des riverains parce que je connais un peu l'itinéraire du Jard pour l'avoir fait à maintes reprises. Bien souvent, il faut enjamber des palissades ou des barrières pour pouvoir déverser.

M. DELEHAYE : C'est pour cela qu'on a pris le problème à bras le corps et qu'on essaie de le résoudre.

M. TOPARELLI : Merci le SIAV, preuve en est que l'on a bien fait quand même d'adhérer au SIAV parce que c'est vrai qu'avant on avait la gestion de notre assainissement, le Jard on ne l'avait pas parce que c'était le syndicat de la Hayne, ils nous l'ont rétrocédé c'est vrai pour l'entretien, mais merci du cadeau quand même.

M. DELEHAYE : On peut les remercier, tout à fait.

Mme le Maire : On avait tous voté pour cette adhésion au SIAV, on a bien fait.

M. LEGRAND : C'était simplement pour rappeler qu'effectivement, c'était passé en Conseil Municipal il y a 4 ou 5 ans et qu'on avait tous voté puisque l'association était dissoute et qu'il fallait à un moment donné reprendre cet ensemble.

I RESSOURCES HUMAINES

3°) Indemnités des Elus

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 17 du 16 avril 2014 fixant le tableau d'attribution des indemnités des élus,
Vu la délibération n° 80 du 10 décembre 2014 modifiant le tableau d'attribution des indemnités des élus,
Vu la délibération n° 12 du 26 février 2015 concernant le remplacement d'un adjoint suite à une démission et l'attribution de son indemnité,
Vu la nomination d'un nouveau conseiller délégué,

PROPOSE

- de modifier le tableau d'attribution des indemnités des élus à compter du 16 avril 2015.

Le tableau récapitulatif modifié est joint en annexe.

M. BROGNIET : Sur le montant total, rien ne change, c'est simplement les personnes qui ont changées.

M. BECOURT : Une petite remarque, l'assemblée délibérante, c'est le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est représenté par 33 personnes et il aurait été souhaitable que les 33 noms apparaissent avec le nom et le prénom de chacun, indemnités 0, pourcentage 0. Merci. Dans le titre, il est bien écrit, ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée délibérante. C'est la totalité, on est 33.

Mme le Maire : On se renseignera pour voir si c'est une obligation. On a juste remis au carré ce tableau en sachant que cela n'engendre aucune modification dans les finances municipales.

UNANIMITE

I SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

4°) Attribution de subventions annuelles municipales aux associations locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29, L2312.1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015 fixant les modalités d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2015 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2015,

Vu les demandes de subvention annuelle déposées par les associations,

Considérant la politique volontariste de la Ville d'aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant l'importance de l'apport et du rôle des associations dans la vie locale,

Considérant l'avis favorable de la commission des Sports et Vie Associative en date du 2 avril 2015,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 10 avril 2015,

Qu'il convient d'allouer une subvention annuelle, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces dernières,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et d'approuver le montant des subventions annuelles 2015, tel que proposé dans le tableau annexé à la présente, et d'autoriser Madame le Maire à procéder à son règlement.

Mme LUDOVISI : Pour préparer l'attribution des subventions, on a pris le temps de rencontrer et de discuter avec l'ensemble des associations, et nous sommes parvenus ensemble aux chiffres qui vous sont présentés.

Nous regrettons quand même le manque d'implication des élus de l'opposition pour ses rencontres.

Mme SKORUPKA : Je voulais souligner que les délibérations concernant l'attribution des subventions qui ont été prises en commission Sports ont été longuement discutées le Jeudi 10 Avril jusqu'à presque 21 heures et surprise en commission Finances, on nous présente d'autres chiffres pour 4 associations, 4 subventions qui ont été modifiées par le premier Adjoint, qui contrecarrent les dires de l'Adjointe aux Sports.

M. BROGNIET : Il y a eu 2 modifications qui ont été amenées dans le respect de la somme totale qui avait été distribuée. Il faut savoir que j'ai participé à quelques réceptions d'associations, on n'a pas reçu les associations sur deux jours, mais sur quelques semaines, parfois pendant une demi heure, parfois pendant 1 h, par rapport à l'association. Quand on a fait le point, on s'est aperçu qu'une association qui devait avoir une certaine somme avait eu plus et personne n'avait fait la remarque quant à la validation du Conseil Municipal en son temps, et donc, comme on a voulu respecter exactement la somme qui avait été allouée, on s'est dit qu'on allait voir comment on pouvait faire. On a rediscuté avec d'autres associations pour leur baisser un peu leur subvention afin de mieux les répartir. Deuxième chose, des associations n'avaient remis les documents et une association n'avait rien remis du tout, donc on avait pris la décision de ne rien donner mais de leur donner après quand on aurait l'intégralité des documents qui avaient été demandés par le service de Brigitte. Tous les documents, toutes les pièces qui avaient été demandés, avaient été fait en concertation. Tout le monde avait reçu un document en demandant les remarques et voir comment ils voulaient le faire, on a eu très peu de retour, donc on a fait avec les retours qu'on a eus. Des Associations n'avaient pas fait leur assemblée générale, il y en a toujours en cours, mais pour valider le budget, il fallait à tout prix que l'on mette la provision de ce que l'on pensait pouvoir donner. Il y a une association qui n'a rien donné du tout, on a mis en prévision ce qu'on pensait lui donner, par contre il faut savoir que les subventions ne seront données que si on a l'intégralité des documents.

Mme le Maire : On pourrait peut-être rajouter dans cette délibération « sous réserve que tous les documents demandés soient donnés ».

Mme SKORUPKA : En fait, il y avait une date butoir au départ pour rendre les documents, et s'il n'y a pas tous les documents, il n'y a pas de subvention. Et il y a une association, vraiment, il n'y a rien. Donc je ne vois pas pourquoi on leur donnerait 1 000 euros.

Mme le Maire : C'est quelle association Madame SKORUPKA ?

Mme SKORUPKA : La Muy thai...

Mme le Maire : on peut annoncer qu'il y a un champion du monde, c'est passé dans la presse

Mme SKORUPKA : Peut-être champion du monde, mais plus de gala à Bruay, plus rien.

Mme LUDOVISI : Cette année, ils ne l'ont pas fait à Bruay mais ils n'ont pas dit qu'il ne le ferait plus jamais à Bruay. Cette année, ils ne l'ont pas fait ici donc sur 3 500 €, j'ai décidé 1 000 € parce qu'il y a quand même des enfants Bruaysiens qui participent, ils font des compétitions, donc 0 euros, je ne trouve pas cela honnête.

M. BROGNIET : Les subventions ne seront données qu'à la réception de l'ensemble des documents. C'est comme les subventions complémentaires pour projets, je l'ai dit en commission, ces subventions, on les donnera à condition que le projet soit carré. Quand le projet sera carré, on fera la validation par le service Finances pour débloquer les subventions, et on demande aux associations de justifier quand même qu'ils ont bien réalisés leurs projets. Et s'ils ne l'ont pas réalisé, on demandera par courrier la réintégration dans les fonds de la commune de ces sommes, et s'ils ne les rendent pas, on en tiendra compte l'année suivante.

M. BECOURT : Quelques remarques, pour Madame LUDOVISI, le jour de la commission, elle avait validé le fait qu'on ne donne rien à l'association, et qui plus est, vous avez déterminé des critères pour allouer ou pas la subvention et là, pour cette association en question, 3 critères n'étaient pas respectés. Et malgré tout, on veut leur verser quelque chose. J'ai du mal à comprendre, on met en place des critères, et on ne les respecte pas.

M. BROGNIET : Je pense que vous avez mal compris ce que j'ai dit tout à l'heure, que la subvention ne sera versée que si l'ensemble des documents a été donné. Vous avez beau souffler, c'est comme ça. Je sais qu'avant, on donnait l'intégralité des subventions sans tenir compte, et on voulait même donner toute la subvention et la complémentaire directement, cela simplifiait les choses, nous, on ne va pas simplifier les choses. On ne les donnera qu'aux associations qui le méritent en temps et en heure. C'est tout.

M. BECOURT : Je reviens sur un point, oui, il est exact que l'association n'a pas donné les documents, mais il n'y avait pas que ce critère là qui n'était pas respecté, pas de mise en avant de la ville de Bruay sur l'Escaut par des manifestations dans la ville, pas de participations aux manifestations et cérémonies dans la ville, rien. Ce n'est pas un critère qui manque, ce sont plusieurs critères qui ne sont pas respectés.

M. BROGNIET : Une partie de ces critères qui ont justifié la baisse de la subvention de 3 500 à 1 000 euros.

Mme GAILLET : Je voudrais intervenir suite à la remarque pertinente de Madame LUDOVISI qui je pense, m'est destinée directement puisque les collègues sont souvent là aux commissions. De façon générale, en effet, il y a eu une baisse, on a calculé, à peu près de 5 % sur la somme des subventions allouées aux associations locales. 5%, c'est une moyenne, je m'interroge par rapport à l'association Média Jeunesse qui a eu une baisse totale de 50 %. La collègue m'a rapporté, car je n'étais pas à votre commission, qu'il existe peut-être une somme de réserve pour cette association. Or, sachez que si la municipalité se décharge, c'est le reste des partenaires qui se déchargent, le Conseil Général, le Conseil Régional et ça il faut y faire attention, il faut réfléchir aux conséquences. Je voulais savoir quel était le devenir de cette association, qui je pense, répond à tous les critères que vous avez imposé en commission et que l'on respecte puisque, même si j'avais dit qu'ils n'étaient pas applicables et encore une fois, j'en suis persuadée, trop complexes et inapplicables, quel est le devenir de cette association à qui on sucre la moitié de ces subventions annuelles. A savoir, on passe d'environ 15 000 euros à 8 000 euros.

Mme le Maire : On va la faire très très courte, un petit rappel quand même, moi j'ai constaté à mon arrivée que des associations, et en particulier une, je ne vais pas la citer, à qui on avait octroyé une subvention de 2 000 euros et qui n'avait pas d'adhérents, à qui on a réclamé cette subvention depuis un moment, ça tourne en rond, donc vous voyez, on avait besoin d'aller regarder de plus près ce qu'il se passait dans le monde associatif. Des associations où il y a très peu d'adhérents, de fonctionnement réel, et puis on se fait des cadeaux en fin d'année, donc je pense que les impôts des Bruaysiens ne doivent pas servir à cela non plus. Que l'on défende le monde associatif quand c'est constructif, je veux bien, concernant Média Jeunesse, vous savez comme moi qu'aujourd'hui les locaux sont fermés pour raisons de sécurité. On s'est arrangé avec eux et on a trouvé des solutions pour pouvoir les déplacer, pour qu'ils puissent continuer leurs activités.

Concernant leurs activités, moi je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de travailler étroitement avec eux, et il faut que la commune ait un programme Jeunesse complet. Complet sur toute la commune. Cela veut dire que Média Jeunesse, ils vont pouvoir s'intégrer au programme Politique Jeunesse que la commune aura mis en place, donc là-dessus, on y travaille nous. Cela ne veut pas dire qu'on laisse de côté Média Jeunesse et en trésorerie je ne pense pas qu'ils soient si malheureux que ça, ils ne sont pas dans la panade. Quand on a regardé, il y a beaucoup d'associations où les trésoreries sont assez conséquentes. Je comprends bien qu'une association en fin d'année se garde un peu d'argent pour pouvoir redémarrer l'année sans avoir de difficultés, mais la légalité ce n'est pas cela logiquement. Donc qu'ils gardent un peu d'argent, c'est bien, pour le fonctionnement de Média Jeunesse, on y travaille étroitement, vous pouvez les interroger. Sachez qu'au téléphone, on les a souvent, on les rencontre souvent, on est disponible, on va travailler avec eux sur le programme Politique Jeunesse dans la commune, avec d'autres associations également, parce qu'il n'y a pas que Média Jeunesse sur la commune. On ne peut pas opposer non plus les quartiers, moi c'est ma vision, et forcément vous n'en serez pas d'accord, sinon on serait assis côte à côte, donc voilà, c'est un travail qu'on fait de longue haleine, qui ne va pas sortir comme cela du chapeau du jour au lendemain, mais sachez qu'on est proche des associations. Le travail accompli sert aux Bruaysiens, les subventions et les deniers publics servent aussi aux Bruaysiens donc pour Média Jeunesse, c'est pareil, ou alors c'est qu'ils n'ont pas le même discours avec vous qu'avec nous. Rassurez-moi.

Mme GAILLET : Non, non, pas du tout, je suis une Elue locale aussi et je peux aussi discuter. Au-delà de ça, je ne vous parle pas de ce qu'on a pu remonter, ce que Média Jeunesse a pu remonter, je pense qu'ils sont assez intelligents et réfléchis pour venir en discuter avec vous et trouver des solutions.

Mme le Maire : Tout à fait. C'est ce qu'il se passe.

Mme GAILLET : Moi je suis une Elue, je n'ai pas participé, mais c'est juste que je vois une baisse très importante, pas égalitaire avec les autres puisqu'on est à 50 % de baisse et c'est là où je m'interroge. Après que vous ayez une politique où il faut en effet élargir sur tout le territoire, c'est très important mais il faudra aussi mettre les moyens. Si on veut élargir et qu'on diminue les subventions, alors on est en contradiction avec ce qu'on voudrait mettre en place. C'est juste sur cela que je m'interroge.

Mme le Maire : Comme c'est un travail qui va se faire sur toute la commune, et comme vous connaissez l'état des finances aujourd'hui, je pense que vous avez tous bien compris que c'était très compliqué pour nous, et ça ne va pas être simple dans les années à venir. C'est un travail qui sera fait sur toute la commune, donc il va falloir revoir de plus près le fonctionnement. Média Jeunesse, on travaille en étroite collaboration, mais on ne doit pas travailler uniquement avec Média Jeunesse parce qu'il y a d'autres associations qui veulent développer aussi leurs activités en direction de la Jeunesse dans les différents quartiers, donc à un moment donné, il y a moins de moyens, il faut se les partager aussi et que cela mette en opposition les quartiers. C'est ce que l'on constate aujourd'hui aussi. Pas du fait de Média Jeunesse.

M. MUSY : Concernant les associations, je pense aussi qu'il ne faut pas pénaliser les associations qui emploient des Bruaysiens et concernant le morcellement de quartier, sous l'ancien mandat, il y avait une étude qui avait été lancée par Valenciennes Métropole, dans le cabinet HB Conseil, où on voyait tout simplement que la particularité de Bruay, c'était justement que les quartiers de Bruay étaient très divisés entre eux du au fait que des lotissements avaient été faits à la suite les uns des autres, depuis les années 50 – 60 et qu'il était difficile, de par ce morcellement, de faire des actions sur tous les quartiers. Concernant Média Jeunesse, ils ont déjà eu des actions sur le Pont de Bruay, mais il y avait très peu de monde qui allait participer à ces actions.

Mme le Maire : Merci pour vos remarques Monsieur MUSY.

Mme SKORUPKA : Je voudrais juste poser une question, je ne vois pas dans les documents en annexe, les subventions qui ont été attribuées en commission scolarité. Aux Amicales laïques des écoles de Thiers et du centre et puis à toutes les écoles.

Mme GILSON : Il y aura une subvention qui sera allouée aux deux amicales laïques de 500 euros

Mme SKORUPKA : Je sais mais ce n'est pas voté au Conseil, ça n'apparait nulle part.

Mme le Maire : On va le rajouter. Cela vous pose un problème si on le vote ce soir ? Désolé pour l'oubli.

M. BROGNIET : Quand on aura 20 ans d'expérience, ça ira mieux, on ne fera même plus de fautes.

M. TOPARELLI : Monsieur JEANNIN et moi-même ne prenons pas part au vote faisant partis d'une association, souhaitez-vous que je sorte de la salle ?

Mme le Maire : Oui, il vaut mieux que tu sortes Michel.

M. BECOURT : Avant de voter, je vous signale que notre groupe va voter Contre, non pas contre les attributions, mais contre les montants et la manière dont cela a été fait.

Mme le Maire : On s'en doutait...

M. DECROIX : Monsieur BECOURT, cela me fait un peu rire tout cela parce que, vous avez été en commission, vous avez été d'accord avec nous, vous n'avez jamais discuté de quoi que ce soit, je ne comprends pas votre réaction là !

Mme le Maire : Monsieur BECOURT va voter Contre pour être solidaire aux autres, je pense que c'est ce que vous aviez dit à la commission Finances.

M. BECOURT : Ce que je suis entrain de dire, c'est qu'on n'était pas d'accord sur la totalité des subventions allouées, mais la manière dont cela a été fait. Mais dès lors où on n'est pas d'accord sur certains points, on votera Contre.

Mme LUDOVISI : Il n'y a que la Muy Thaï mais on vous a dit qu'ils ne percevraient leur subvention que s'ils fournissaient les documents, c'est tout. On les a appelé, il m'en manque 3, certaines associations, il y a des problèmes de santé, ils me le feront plus tard, mais pour la Muy Thaï on leur a mis 1 000 euros au lieu de 3 500, il y a quand même des enfants Bruaysiens, j'attends qu'ils me fournissent les documents, s'ils ne nous les fournissent pas, et bien on ne leur donnera rien. Mais on est quand même obligé de budgéter les 1 000 euros.

Mme GAILLET : On ne s'arrête pas uniquement au fait que la Muy Thaï n'ait pas rendu de dossier. On a conscience que c'est difficile pour des associations, puisque je vous rappelle que ce sont des bénévoles, c'est difficile pour eux de se mobiliser, de rendre des documents...

Mme LUDOVISI : Vous avez là tous les documents Mme GAILLET...vous voulez voir les budgets, leurs trésoreries...

Mme GAILLET : Vous n'avez pas du comprendre le sens de ma phrase mais ce n'est pas grave, je vais terminer. Nous votons Contre parce qu'il y a une baisse des subventions et que nous sommes pour une Politique locale où nous allons mettre en avant les associations puisque c'est eux qui vont prendre en charge nos enfants, les familles, qui vont créer du lien etc...on ne va pas rappeler les valeurs du sport, des activités culturelles...et c'est pour cela que nous allons voter Contre. Et nous allons aussi voter Contre parce que nous voyons des associations comme Média Jeunesse qui perdent la moitié de leur budget. Voilà pourquoi on va voter Contre, pas uniquement pour un dossier papier qui n'est pas rendu.

Mme LUDOVISI : Donc vous êtes d'accord avec la trésorerie qu'ils ont de côté sur un livret A, et de donner encore 15 000 euros ?

Mme GAILLET : Mais à partir du moment Madame LUDOVISI, où ils savent rassembler des milliers de personnes, par exemple lors d'une fête des voisins etc... bien sûr qu'on est pour les aider et encore une fois je vous dis, il gère leur trésorerie. En effet, il n'avait que 15 000 euros quand nous étions à la Municipalité, mais parce que derrière ils ont des subventions d'autres partenaires. Et si la commune de Bruay se désengage avec des associations telles que Média Jeunesse, ils risquent de perdre tous leurs partenaires, comprenez-le ! Ce n'est pas uniquement sur la Municipalité, là on est entrain de jouer la vie de l'association. Et encore une fois, il y a une baisse générale des subventions pour les associations locales et donc nous votons Contre. C'est logique, cela va de soi. Et ce n'est pas nous qui sommes en désaccord, c'est peut-être vous, entre vous, qui devez être en désaccord parce que je pense que si on n'est pas capable de faire vivre les associations locales, et bien la commune va mourir au bout du compte. Et ce n'est pas dans deux ans, quand les finances seront relancées....

Mme le Maire : Un discours de rêveuse, la réalité c'est qu'il n'y a plus d'argent ! On n'a plus de moyens et tous les Bruaysiens qui paient leurs impôts et ceux qui ne les paient pas, ne font pas partie forcément d'une association et les associations, on a pris notre temps, on a discuté avec elles, pour la plupart, elles l'ont compris, et Média Jeunesse on travaille avec eux, ne vous inquiétez pas, s'il faut donner un supplément, on le fera par la suite, ce n'est pas un souci

Mme GAILLET : Ils seront ravis de l'entendre

Mme le Maire : On discutera, je n'ai pas dit que j'allais donner un supplément, attention.

Mme GAILLET : Si, vous venez de le dire

Mme le Maire : Nous allons travailler étroitement avec Média Jeunesse et avec d'autres associations de quartier comme l'association des Ruelles, qui développe aussi une animation formidable sur son quartier. On a mis en place, et je souligne en même temps le travail de Maxime, des réunions avec la population par quartier, il y a des rencontres qui ont été faites, avec ce qui va, ce qui ne va pas, qui peut créer une association pour animer son quartier, donc tout cela, c'est en route, laissez-nous le temps et vous verrez bien par la suite si on s'est trompé ou si on ne s'est pas trompé, mais on se doutait que vous alliez voter Contre.

Mme GAILLET : Je vous donne les arguments pourquoi nous votons Contre.

M. LEMAIRE : Une petite commune qui est près de chez nous, je sais que vous ne l'aimez pas trop, c'est Saint Saulve. SAINT SAULVE, 35 associations et c'est 30 000 euros de subventions. C'est tout.

Mme le Maire : Il faut faire selon ses moyens.

M. BIGAILLON : Moi je pense que lorsqu'on donne de l'argent, c'est normal qu'on sache à quoi il sert, ça, c'est une obligation, cela s'appelle un projet carré, donc on demande des comptes, c'est normal. On va aider ceux qui sont dans le besoin, mais à condition d'en avoir les moyens. Aujourd'hui, on n'en a pas les moyens. Les Bruaysiens non plus.

M. LAURENT : Moi je voulais rebondir sur une chose que vous avez dite Madame GAILLET, vous avez dit « on va laisser la ville mourir ». Moi je voudrais, premier point, que vous ouvriez un peu les yeux. La Ville de Bruay, aujourd'hui, ce n'est pas nous qui l'avons laissé mourir, il faut quand même réagir. Deuxième point, une association, on peut l'aider autrement qu'en apportant des deniers. L'argent doit être mis de façon réfléchie. Moi demain je peux recevoir des associations et dire « vous avez besoin de combien ?...on vous le donne », il n'y a rien de réfléchi là dedans, il faut travailler en concertation. Madame le Maire l'a souligné, je rencontre assez régulièrement maintenant 5 comités de quartier qui ont été créés, le comité de quartier du Pinson, la Résidence du Pré des Cloches, j'insiste sur le mot « Résidence » car depuis quelques années, on appelait ça la Cité et je suis désolé mais ce n'est pas une cité, les gens ont le droit au respect, c'est une Résidence, on a également le quartier des Hauts Champs, celui des Ruelles avec Monsieur LALLEMAND et le dernier... je ne sais plus. Bref, ces quartiers là, je les reçois souvent, là on a une réunion qui est mise en place depuis Juillet dernier, donc à peu près une à deux fois sur le trimestre, là cela s'accélère et on va les rencontrer tous les mois, et je vous invite à venir dans ces réunions parce que ce qui est dit, c'est assez important. La vision que vous avez-vous de Bruay, je n'ai pas l'impression que c'est la mienne. Quand je me lève le matin, je n'ai pas la même appréciation que vous il me semble, et je pense qu'il y a beaucoup de Bruaysiens qui partagent notre avis.

Mme GAILLET : En comparant la ville de Saint Saulve avec la ville de Bruay sur l'Escaut, on a une vision identique ?

M. LAURENT : Peut-être pas par rapport à ce qu'a dit Pascal LEMAIRE, mais par rapport à ce que les gens pensent de Bruay, vous nous dites qu'on va laisser Bruay mourir, réveillez-vous, Bruay était déjà entrain de mourir. Le but, c'est de le relever maintenant, de relever notre ville. Si tout allait bien dans la ville, moi, je serais resté chez moi. Je ne me serais pas présenter sur une liste pour devenir Conseiller Municipal. Il faut se mettre ça dans la tête. Être Conseiller Municipal aujourd'hui, tout le monde peut l'être aujourd'hui, il suffit d'avoir la volonté, et la volonté, c'est peut être à l'époque ce qui vous a manqué.

M. DECROIX : Madame GAILLET, est-ce que vous savez l'image de Bruay aujourd'hui à l'extérieur ? L'image que nous avons ?

Mme GAILLET : Je n'ai pas fait l'étude sociologique non...

M. DECROIX : Vous devriez !

Mme GAILLET : Il y a plusieurs interventions que je n'ai pas comprises, moi je dis que la richesse d'une ville, ce sont les associations locales, quelles qu'elles soient, il faut les aider. Même si vous avez des difficultés financières, je l'entends bien, je reste persuadée que la richesse d'une ville se trouve dans les associations locales. Donc après, vous pouvez comparer Saint Saulve, Bruay, nous dire qu'on n'a pas assez de volonté, si ça ce n'est pas de la volonté...

Mme le Maire : C'est ce que l'on fait, on continue à verser des subventions, avec les moyens qui sont les nôtres, avec l'héritage que vous nous avez laissé aussi.

Mme GAILLET : On verra les prochains projets qui seront mis en place et on verra si on ne déplace pas des sommes d'argent...Je reviendrais, je resterais là...

Mme le Maire : On pourra en discuter, il faudrait inviter Julie aux Réunions que tu fais, ce serait pas mal.

M. BROGNIET : Je voulais juste terminer, les associations de la Commune doivent être ouvertes à tous les habitants de la commune, et ce n'est pas le cas pour Média Jeunesse, et ça, j'en ai pas mal de témoins, il y a des gens qui sont acceptés, il y a des gens qui sont refoulés, il y a même des personnes dont l'épouse participaient à des ateliers qui n'ont même pas pu rentrer dans une salle pour aller la rechercher. Je ne vais pas faire le débat. Pour moi, une association à l'heure d'aujourd'hui dans la commune, elle doit être ouverte à tout le monde. C'est ce qu'on va essayer de faire avec Média Jeunesse. Tous les intervenants de Média Jeunesse, je les vois tous les jours, j'en ai encore vu un tout à l'heure, sont aussi intégrer dans d'autres associations de la commune. Le but, on travaille avec Média Jeunesse pour l'ensemble des enfants, des jeunes, de la commune, et non pas sur un quartier. Je pense que si on arrive à faire cela, et je suis persuadé qu'avec leur aide, on va y arriver, on aura gagné beaucoup dans la commune. Merci.

Mme le Maire : On va procéder au vote car Michel va se demander si on ne l'a pas oublié.

24 voix POUR – 6 CONTRE – 1 Abstention et 2 non participants au vote**5°) Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire aux associations locales.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la politique volontariste de la Ville d'aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant l'importance de l'apport et du rôle des associations dans la vie locale,

Considérant que la commission Sport et Vie Associative, s'est réunie pour étudier les 23 projets qui lui ont été communiqués par les associations :

« Action Jeunes, Amicale Bruaysienne de Cyclotourisme, A Pas de Géants, Association Bruaysienne Takeda-Ryu Maroto-Ha, Association Cynophile Bruaysienne, Batterie Fanfare, Billard Club Bruaysien, Bruay Foot en Salle, Bruay Sports, Centre des Gardiens de Buts, Commune Libre de Thiers, Harmonie Municipale, Judo Club Bruaysien, Karaté Club de Bruay sur l'Escaut, Le Pont de Bruay en Fête, Les Chti's Girls et le Twirling Club de Bruay sur l'Escaut, Les Géants de Bruay sur l'Escaut, Les Hirondelles de Bruay sur l'Escaut, Les Ruelles, Muay Thaï Club Bruaysien (en attente), Nord Stratégie, Société Compétition Pêche Bruaysienne, Top Dance » et a attribué le financement repris dans le tableau joint en annexe :

Considérant l'avis favorable lors de la commission Sports et Vie Associative en date du 2 avril 2015,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 avril 2015,

Qu'il convient d'allouer le financement, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces dernières,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et d'approuver cette répartition pour l'exercice 2015, et d'autoriser Madame le Maire à procéder à son règlement.

Mme LUDOVISI : Il s'agit des projets présentés par les associations pour 2015 : le Takeda, c'est un stage de perfectionnement à Madagascar, pour le cyclo, il s'agit d'un renouvellement des équipements...

UNANIMITE

6°) Renouvellement et autorisation de signature de Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations BRUAY SPORTS / L'AMICALE DU PERSONNEL- N°44 et 45-2014

Vu la Loi n°2000-321 du 12/04/2000, relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06/06/2001, pris en application de cette loi relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, imposant aux collectivités de conclure une convention avec les organismes de droit privé, qui bénéficient d'une subvention annuelle de plus de 23 000€,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu de la subvention proposée au Budget Primitif, il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an fixant les modalités de mise en œuvre des engagements réciproques avec les associations BRUAY SPORTS et L'AMICALE DU PERSONNEL,

Considérant que les projets portés par les associations s'intègrent parfaitement dans les projets à caractère social, sportif, éducatif, de la Ville de Bruay sur l'Escaut,

Considérant que les conventions en vigueur arrivent à échéance, qu'il convient donc de les reconduire,

Considérant l'avis favorable de la Commission "Sports et Vie associative" en date du 2 avril 2015,

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les dites conventions annexées à la présente délibération pour la période 2015 et d'octroyer une subvention de 29 000 euros à Bruay Sports sise Stade René Minel Boulevard Léo Lagrange à Bruay sur l'Escaut et 34 000 euros à l'Amicale du Personnel sise 26 Place des Farineau à Bruay sur l'Escaut.

Mme le Maire : C'est pour les associations qui bénéficient d'une subvention au-dessus de 23 000 euros

Mme SKORUPKA : J'ai beaucoup lu et j'ai retrouvé des fautes aussi. Dans l'annexe 4, pour l'APMB, il n'y a pas les mêmes sommes des deux côtés. Et c'est pareil pour Bruay Sports.

Mme le Maire : Merci de l'avoir souligné.

UNANIMITE

7°) Demande d'attribution auprès de Valenciennes Métropole dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investisseurs Communaux (FSIC) pour l'aménagement d'un boulodrome au complexe J.P. GATIEN.

Considérant que la ville de Bruay sur Escaut a pour objectif de favoriser le dynamisme associatif sur son territoire,

Considérant que depuis 2010, l'association « Pétanque du Pont de Bruay Les amis de Fanny » pratiquait sa discipline sur un terrain mis à disposition par la commune au 57, rue des francs-tireurs (parcelle AC n°324), sur laquelle était installé un portakabin loué par la ville jusqu'en novembre 2014.

Considérant que le projet de contournement nord de l'autoroute ayant émergé, Valenciennes métropole doit faire l'acquisition de cette parcelle,

Considérant que la ville de Bruay-sur-Escaut souhaite donc relocaliser l'activité de l'association au complexe Gatien, dans un boulodrome devenu équipement public. Cet endroit s'y prête particulièrement grâce à son entourage sécurisé par des grilles et la présence permanente d'un gardien,

Considérant que des travaux d'aménagement, figurant dans le tableau de financement suivant, sont nécessaires pour rendre possible ce projet :

Tableau de financement du projet boulodrome Gatien			
DEPENSES	MONTANT H.T EN EUROS	RECETTES	MONTANT H.T EN EUROS
Publicité	400	Valenciennes Métropole FSIC	24 830,02
Eclairage public	18 953,2	Ville de BRUAY SUR ESCAUT	24 830,02
Réalisation du terrain	16 529		
Réalisation d'un local de stockage	10 447,32		
Chalet	1 291,67		
TOTAL H.T	47 621,39	TOTAL H.T	49 660,04
TVA	9 544,27	FCTVA	7 505,62

TOTAL	57 165,66	TOTAL	57 165,66
-------	-----------	-------	-----------

Il est demandé aux membres du conseil municipal

- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement d'une partie du complexe sportif Gatien pour y installer un boulodrome ;
- D'autoriser Madame le Maire à mettre à disposition de l'association « Pétanque du Pont de Bruay Les amis de Fanny » l'équipement public nouvellement créé
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du FSIC auprès de Valenciennes Métropole correspondant à un montant de 24 830.02 €

M. MUSY : Simplement dans le tableau de financement, il n'y a qu'un seul tableau hors taxe dans la colonne dépenses, en recettes, il n'y a pas de total hors taxe et j'ai vu qu'on avait tenu compte de la remarque que j'avais émise au précédent Conseil, c'est-à-dire, que le montant de la subvention de Valenciennes Métropole est égale à la participation de la commune. Merci.

Mme le Maire : Merci Monsieur MUSY, on peut procéder au vote.

UNANIMITE

I POLITIQUE DE LA VILLE

8°) Subvention Fonds de Participation des Habitants

Considérant que l'association FPH - Fonds de Participation des Habitants - présidée par Monsieur Pascal BRASSART, assure une mission de démocratie participative en impulsant des initiatives portées par les habitants de la ville qui résident dans des quartiers inclus dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que les actions financées dans le cadre du FPH – Échange et solidarité, sorties spectacles, fêtes et animations des quartiers....- contribuent à renforcer la cohésion sociale sur notre territoire,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'association FPH pour l'année 2015 soit : 22 000 € équilibré en dépenses et recettes dont ces dernières sont réparties de la manière suivante :

Ville de Bruay sur l'Escaut : 6 000 €

Conseil Régional : 16 000 €

Considérant la demande de Monsieur Pascal BRASSART, président de l'association FPH, sollicitant la municipalité pour une subvention de 6 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à accorder la subvention de 6 000 euros au Fonds de Participation des Habitants sis 501 rue Jean Jaurès à Bruay sur l'Escaut.

M. TOPARELLI : Est-ce que cela s'appelle toujours « Fonds de Participation des Habitants » ?

Mme le Maire : Je donne la parole à M. BRASSART

[M. BRASSART : Le Fonds de Participation des Habitants est un dispositif du Conseil Régional, et on a dû créer une association dénommée FAIHT (Fonds aux Initiatives des Habitants de Thiers) pour avoir un compte courant sur lequel sont versées les subventions.]

UNANIMITE

■ FINANCES

9°) Approbation du Budget Principal et du budget annexe pour 2015 (Document joint séparément)

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611.1 à L 712-20 et suivant, L 2311.2 à L 2343.2, relatif à l'adoption et à l'exécution des Budgets Communaux,

Considérant la loi N° 92.125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment en ses articles 11 et 13 qui rendent obligatoire l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant la Loi de finances rectificative du 29 Décembre 2012 (LFR 2012), dans son article 30 qui modifie le Code Général des Collectivités Territoriales et pérennise le report de la date limite de vote par les Conseils Municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, des Départements et des Régions du Budget Primitif et des Taux de fiscalité directe locale,

Considérant l'instruction de la M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil Municipal en date du 31 mars 2015,

Considérant la présentation du document budgétaire par nature et par chapitre accompagné d'une présentation fonctionnelle,

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 10 Avril 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'exercice budgétaire 2015 principal et annexe selon les documents transmis à cet effet et arrêtés comme suit conformément à la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	12 866 024	12 866 024
Section d'Investissement	3 537 643	3 537 643
TOTAL	16 403 667	16 403 667

BUDGET ANNEXE : REGIE FUNERAIRE 2015	DEPENSES	RECETTES

Section d'Exploitation	2 500	2 500
Investissement		
TOTAL	2 500	2 500

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2015	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	12 868 524	12 868 524
Section d'Investissement	3 537 643	3 537 643
TOTAL	16 406 167	16 406 167

M. MUSY : Dans un premier temps, est ce que les études qui ont été prévues notamment sur la place des Farineau, l'étude thermique des bâtiments, ainsi que l'accessibilité, ont été budgétisées et sur quel article ? Et ensuite, à quoi correspondent en page 13 les subventions de 5 250 euros et de 25 000 euros respectivement au Département et à la GFP de rattachement.

M. LEMAIRE : Au niveau de toutes ces questions, nous sommes en partenariat avec Valenciennes Métropole et on attend leurs réponses.

M. MUSY : Pour quelle étude ?

M. LEMAIRE : Pour tout ce qui est thermique et isolation.

M. MUSY : Au niveau de l'étude thermique, il y a une étude qui a été faite sous le précédent mandat qui vous a été présentée en communication, c'était l'étude du cabinet Bernard qui concernait toutes les villes rattachées à Valenciennes Métropole. Concernant l'accessibilité, il y a une étude qui a été faite par le cabinet IRIS Conseil qui a été présentée en communication au Conseil, et concernant la Place des Farineau, je n'ai pas entendu votre réponse.

M. LEMAIRE : Pour la place des Farineau, on est en concertation avec Valenciennes Métropole, l'étude arrivera en Septembre, vu qu'il faut une étude sur tout ce qui est station de Tramway. On va bénéficier de cette action de Valenciennes Métropole. On ne va pas encore financer une action que Valenciennes Métropole paye et qu'on peut inclure dans notre projet. De même pour tout ce qui est accessibilité à la personne, c'est bien beau de me citer des articles, mais à l'heure actuelle, on est passé à côté de beaucoup de subventions Monsieur MUSY.

M. MUSY : Il y a une étude qui avait été faite et qui est sans doute dans les archives de Valenciennes Métropole.

M. LEMAIRE : Il y a des études, c'est bien beau Monsieur MUSY, mais il nous manque des subventions, et les subventions que l'on a à l'heure actuelle, ce ne sont pas les subventions que l'on pouvait avoir il y a 5 ou 7 ans. Ce ne sont plus du tout les mêmes. Et là aussi, on hérite d'un capital négatif, Monsieur MUSY, vous le savez très bien.

M. MUSY : Concernant l'accessibilité, par exemple au niveau du SITURV, il y a tout simplement pour la mise en place d'accessibilité au quai bus qui reste, notamment je pense à l'Avenue de l'Europe, subvention qui est prévue au niveau du SITURV. Il s'agit simplement de réactiver le dossier.

M. LEMAIRE : Oui mai malheureusement, dans la Commune de Bruay, il ne nous reste pas que cette station à faire, il reste tous les bâtiments communaux...je ne vous fais pas le détail, vous le savez très bien Monsieur MUSY.

M. MUSY : Ma question était sur les deux subventions qui sont mentionnées en page 13, respectivement Département et GFP de rattachement.

M. LEMAIRE : Ce sont des subventions que le Département nous verse, et malheureusement, là aussi, elles sont à la baisse comme vous avez pu le constater.

M. MUSY : Et le GFP de rattachement, cela concerne quoi exactement ?

M. LEMAIRE : La Commune adhère à un groupement intercommunal et on a une subvention.

M. MUSY : Ma dernière question est sur l'emprunt qui est mis au budget, dans la masse du chapitre 16 en recettes, si vous avez eu des propositions, et quel est le taux de cet emprunt qui va être refait cette année ?

M. LEMAIRE : Pour l'instant, on est en négociation avec la Poste.

M. MUSY : Donc, en fait, au niveau de cet emprunt, on est dans une situation difficile, normalement toutes les recettes doivent être notifiées pour être inscrites au budget, c'est-à-dire qu'au niveau de la section d'investissement, il n'y a pas d'équilibre réel.

M. LEMAIRE : Non Monsieur MUSY, au niveau des emprunts on peut inscrire une somme, même si on n'a pas encore l'argent. C'est comme ça, la réglementation nous le permet Monsieur MUSY.

M. MUSY : Je vais ajouter, au niveau de la renégociation, déjà le Crédit Agricole n'a pas voulu que l'indemnité de renégociation figure, donc soit capitalisée au niveau de la dette existante. Tout simplement, ils ne voulaient pas que la dette de la commune augmente, et si on fait le calcul de la différence entre les recettes et les dépenses, au chapitre 16, on voit qu'il y a une différence de 40 000 euros donc il n'y a pas réellement de désendettement cette année de la commune de Bruay.

M. LEMAIRE : On vous l'avait dit.

M. MUSY : Cela n'avait pas été précisé au niveau du débat d'orientation budgétaire.

M. LEMAIRE : Si on l'avait dit

M. MUSY : Au niveau de la présentation des dépenses et recettes de l'investissement, on aurait pu présenter sur l'année différemment les dépenses et recettes d'investissement pour que justement, un emprunt supplémentaire ne figure pas en recettes du budget. Il y a eu des demandes de DTR. Le début des travaux ne peut commencer que lorsqu'il y a complétude du dossier, généralement elle arrive en été. Au niveau de la notification de DETR, elle n'arrive qu'en automne ou en hiver. C'est-à-dire que dans tous les cas, il y a une partie des travaux qui ne pouvait pas, soit être commencée cette année, soit être totalement réalisée. Il y avait une autre possibilité en fait de présenter le budget cette année.

Mme le Maire : Merci pour toutes ces remarques Monsieur MUSY.

M. BROGNIET : Je voulais simplement dire que le budget qu'on présente cette année, on le fait avec les moyens que l'on a, en enlevant tout ce qui était fictif, vous n'allez pas être d'accord, mais nous on part sur ce que l'on sait, ce que l'on a. Si on a une bonne surprise à la fin de l'année, tant mieux pour les contribuables de Bruay. Cette année, notre attachement après une discussion assez rude, a été de ne pas augmenter les impôts de la Ville, en essayant de faire le maximum d'économies, et en essayant de faire le maximum de choses par rapport à ces économies avec les subventions qu'on va chercher. On s'arrache les cheveux assez souvent, on se bat justement assez souvent partout où on peut aller chercher de l'argent. On nous a reproché aussi d'avoir embauché quelqu'un et ne pas avoir pris une personne de la Mairie, il faut savoir, à l'heure d'aujourd'hui, que cette personne nous a déjà trouvé beaucoup de subventions, vous aurez le détail plus tard. Cette personne là a un métier particulier, et je tiens à la remercier, elle n'est pas là, mais depuis le peu de temps qu'elle est là, elle nous a fait faire déjà pas mal d'économies.

M. LEMAIRE : Je voulais rajouter que ce budget est fait sur 12 mois, c'est-à-dire qu'il aura très peu de factures reportées et pour les factures reportées, on demandera un délai supplémentaire au trésorier pour qu'il nous les fasse sur 2015.

M. MARISSIAUX : On a déjà une bonne nouvelle, je regardais section de fonctionnement, page 11, les dotations forfaitaires de l'Etat, article 7411, il passe de 3 194 079 à 2 946 291 euros soit une baisse, on s'y attendait tous de 250 000 euros. Mais nous avons annoncé qu'elle serait largement compensée par la création de la dotation de solidarité urbaine qui passe de 2 021 119 à 2 428 591. Voilà, cela méritait d'être dit.
En section d'investissement, à l'article 1641, emprunt et en euros il est affiché une somme de 2 641 755 euros, ce qui doit représenter à mon avis les emprunts renégociés, puisque vous avez renégocié, et vous avez bien fait. Sur cette ligne, je pense qu'elle comprend aussi l'emprunt que vous allez solliciter cette année et moi je voudrais juste en connaître le montant.

M. LEMAIRE : 400 000 euros

M. MUSY : Pour revenir sur le budget et la situation financière de la commune, au niveau de la réorganisation des services, si on observe le chapitre 012, l'article 64131 qui concerne l'emploi précaire, il y a une augmentation de cet article par rapport à la prévision 2014 d'une part, ensuite, au niveau de l'autofinancement brut, on passe de 700 000 euros à 500 000 euros.

S'il y a un autofinancement net, il est juste dû au fait que calcul fait de la dépense au chapitre 16, l'annuité de la dette qui était d'un peu plus de 800 000 euros l'année dernière, qui devait passer à 560 000, passe à un peu plus de 300 000, c'est-à-dire qu'on a un autofinancement en net positif de quelques dizaines de milliers d'euros, tout simplement parce qu'on retarde à rembourser nos emprunts. Et comme on dit, qui paye ses dettes, s'enrichit. Ici, on n'est pas dans un cadre d'enrichissement.

M. LEMAIRE : C'est faux au niveau des emprunts, ce sont des emprunts tirés à date fixe. Il n'y a pas de retard dans les paiements Monsieur.

M. MUSY : Au niveau de la renégociation de la dette, il faut comparer ce qu'on aurait dû payer sans renégociation et ce qu'on paye après renégociation.

M. LEMAIRE : Il faut bien savoir que la renégociation de ces emprunts, c'est pour nous donner une bouffée d'oxygène. On ne l'aura pas cette année et on en bénéficiera l'an prochain.

Mme le Maire : On va arrêter là Monsieur MUSY, je pense que c'est bon, au niveau du débat d'orientation budgétaire, on a été assez clair, les éléments ont été donnés, et même plus qu'il ne fallait. Pour le budget, on a des difficultés forcément, les moyens sont moindres. On a décidé de ne pas inscrire les subventions qu'on pourrait avoir tant qu'on n'a pas les notifications pour jouer la prudence, donc voilà, je vous propose de passer au vote pour le budget.

(M. TOPARELLI sort de la salle)

24 voix POUR – 7 CONTRE et 2 non votes

Budget Régie Funéraire

UNANIMITE

10°) Vote des taux d'imposition directs locaux pour 2015

Considérant les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant l'article L 1612 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le vote des taux des impositions directes locales devait avoir lieu le 30 Avril au plus tard lors du renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant l'état 1259 ci-joint en annexe notifiant les bases nettes d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à notre collectivité pour l'exercice considéré,

Considérant la proposition de maintenir les taux à l'identique de ceux de 2014,

Considérant l'avis de la commission de Finances en date du 10 Avril 2015,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter ceux-ci comme ci-dessous, soit :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Taxe d'Habitation	22.18	22,18
Taxe Foncière Bâtie	44.02	44,02
Taxe Foncière non Bâtie	84.37	84,37

M. BECOURT : Nous allons également voter Contre, on a noté que vous n'augmentiez pas les impôts cette année mais à notre avis, ce n'est que chose reportée, ce sera l'année prochaine, c'est quasi une certitude, par contre on vote Contre car dans notre projet, on prévoyait de diminuer la taxe foncière non bâtie.

M. LEMAIRE : Monsieur BECOURT, comme je vous l'ai dit en commission, ce sont vos taux, on ne les a pas du tout changés, il faut savoir qu'aux alentours de Bruay et dans le Département, toutes les taxes ont augmenté, que ce soit dans n'importe quelle commune, et vous savez très bien que lorsqu'une taxe est mise, elle ne descend jamais, vu les dotations que l'on va avoir. Donc il ne faut pas lancer ce genre de phrase et dire que les impôts vont baisser, c'est impossible. Et vous le savez très bien, à partir du moment où l'on dit que les dotations vont baisser, les taxes resteront comme elles sont. Et je suis content que cette année on ait gardé les mêmes taux déjà. Je rappelle encore une fois, ce sont vos taux Monsieur BECOURT !

M. BECOURT : Ce ne sont pas mes taux du tout, ce sont les taux du Conseil Municipal précédent.

Mme le Maire : Ce que vous proposiez Monsieur BECOURT, c'était une baisse de la taxe du Foncier non bâti, c'est ça ?

M. BECOURT : Oui, on prévoyait dans notre projet communal, pour les 6 années de baisser le Foncier non bâti

Mme le Maire : Et vous avez fait le calcul pour voir ce que cela représentait ?

M. BECOURT : On l'a fait à l'époque

Mme le Maire : Et bien je vais vous l'expliquer un peu alors. Le produit de cette taxe représente 30 711 €, alors, même avec une baisse de 10 % de cette taxe, cela générerait une baisse par contribuable de 2.84 €bravo Monsieur BECOURT

M. BECOURT : Votre remarque vous fait sourire et c'est tant mieux, mais on en reparlera l'année prochaine par que j'ai quasi la certitude et j'ai entendu plusieurs fois aujourd'hui « Attention il faut tenir compte des Bruaysiens, ils n'ont pas beaucoup de moyens, il faut bien utiliser l'argent des impôts... ». J'espère que l'année prochaine, vous allez vous en souvenir également.

Mme le Maire : Il n'y a pas que Julie qui rêve, il y a aussi Daniel. Il va falloir bouger et aller voir ce qu'il se passe ailleurs. Vous savez tous aujourd'hui, et j'ai encore vu un article, quasiment dans toutes les communes, il y a une augmentation d'impôts. Et vous savez pourquoi, je ne vais pas vous l'expliquer, il y a les dotations d'Etat qui vont baisser, espérons qu'on sera aidé différemment, et donc après c'est du réalisme. Aujourd'hui, on ne les augmente pas parce qu'on veut voir justement avec notre gestion qui est un peu plus rigoureuse, n'en déplaise à certains, même si ce n'est pas évident. J'aurais préféré distribuer au lieu de dire non à chaque fois. Les dotations d'Etat vont baisser dont il faut être réactif, on ne l'a pas fait cette année, je ne dis pas qu'on ne le fera pas l'année prochaine, je ne dis pas non plus qu'on le fera l'année prochaine, on veut mieux mesurer l'impact de la renégociation des contrats sur une année avant toute décision. On ne va pas mentir au gens, c'est du réalisme. Je ne vais pas dire aux gens demain je n'augmenterais pas, je ne vais pas mentir, pourquoi je mentirais ? Maintenant je ne vais pas dire aujourd'hui que je vais les augmenter, je n'en sais rien. On va avoir une année effective et on en reparlera dans les années à venir.

M. LEGRAND : Sinon après il y a une chose qui est simple, on peut augmenter les impôts, ça c'est simple à faire, on aurait pu jouer sur les médias et dire « et bien tout le monde les augmente, nous on les augmente aussi... » et on mettra ça sur 2017. On aurait pu aussi toucher foncièrement à la masse salariale et puis cela nous aurait fait baisser aussi toutes les dépenses et on s'en sortirait mieux. Mais non, on n'a pas choisi la facilité, on continue avec ce que l'on a, on essaie de voir comment on peut aller de l'avant, et laissez-nous le temps, ça ne fait qu'un an.

25 voix POUR – 8 CONTRE

M. BROGNIET : Une petite remarque hors sujet, car j'ai vu qu'il y a un paparazzi qui prend des photos dans la salle, et après vérification sur le règlement et les codes, pour savoir si on a le droit ou pas, il faut savoir que la presse locale est là, à qui on donne facilement l'autorisation de nous prendre en photo, la population en photo, là cela ne me gêne pas, et cette personne là, je l'autorise à relayer l'intégralité de ce que la presse locale publiera et non pas ses dires elle-même avec ses photos de paparazzi du fond de la salle. Merci.

Mme le Maire : Vous n'avez pas à faire de photos. Vous me rendez les photos Monsieur HERNANDEZ, ce serait pas mal car on doit demander l'autorisation aux gens avant de les photographier.

11°) Adoption de la participation communale au CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2015, portant adoption du budget primitif 2015,

Considérant que le budget primitif 2015 prévoit un montant global de subvention au bénéfice du Centre Communal d'action sociale,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 10 avril 2015,

Considérant qu'il convient d'allouer une subvention annuelle, afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de notre commune pour 2015,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'obtention de cette subvention annuelle pour l'année 2015, et d'autoriser Madame le Maire à procéder à son règlement.

Il est proposé à l'assemblée d'octroyer une participation communale sous forme de subvention au CCAS pour un montant de 190 000 €, les crédits sont ouverts au BP 2015 sur la ligne budgétaire 657362 sous fonction 520.

25 voix POUR – 8 Abstentions

12°) Modification des tarifs communaux pour l'année 2015

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier la délibération N°97 du 17 Décembre 2015 fixant les tarifs pour les services publics courants, tels que le tarif des salles afin d'équilibrer le coût des salles et les tarifs de la cantine modulée selon le quotient familial pour permettre d'obtenir une participation financière de la CAF sur le temps de pause méridienne,

Considérant que ceux-ci seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2015,

Considérant que les produits encaissés seront imputables sur les chapitres correspondants à la nature des services du budget communal de l'exercice 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs modifiés pour l'année 2015.

M. MARISSIAUX : Sur les taux d'augmentation, cela fait penser, il y a quelques années, il y a des pays d'Amérique Latine qui avaient des taux d'inflation de 40, 50, 60 % d'une semaine à l'autre, et là, vous n'y allez pas avec le dos de la cuillère. Je vois des 138 % d'augmentation, des 36 %, des 125, des 150, des 92....je ne suis pas contre les augmentations, je ne suis pas plus vertueux qu'un autre, mais est-ce que l'on n'aurait pas pu imaginer des augmentations planifiées dans le temps ? C'est-à-dire minimiser l'augmentation cette année, continuer à augmenter l'année suivante et ainsi de suite sur la durée du mandat pour parvenir à peu près aux sommes qui sont indiquées aujourd'hui. C'est quand même relativement brutal pour les gens qui vont réserver les salles.

M. BIGAILLON : Comme ça l'a été fait pour le taux foncier pendant des années Monsieur MARISSIAUX ?

Mme le Maire : Vous auriez dû réagir quelques années auparavant, on n'aurait peut-être pas eu besoin d'augmenter aussi fort, je vais laisser Pascal LEMAIRE vous expliquer pourquoi ces pourcentages élevés.

M. LEMAIRE : On a fait une étude sur ce que coûtait une salle, la salle Polyvalente toutes charges comprises, nous coûte 100 935,63 €, elle nous rapporte 7 342 euros donc il faut bien comprendre à un moment qu'il faut augmenter. La salle Goguillon, total des charges 36 371,45 en recettes 4 914 euros. On prend la salle Delannoy, toujours avec les charges incluses 51 762,83, les recettes 2 301 euros. Annexe du Pont de Bruay, elle n'est plus louée, mais elle nous coûte 9 316 €, la Maison des Services, elle nous coûte 23 880,37 euros, recettes 4 092 €. Salle du Pinson, 23 854,78 et elle nous rapporte en recettes 450 €. Je laisse les Bruaysiens juger.

M. MARISSIAUX : On a augmenté à plusieurs reprises durant les mandats précédents, c'était de l'ordre de 1 ou 2 % pour suivre le taux d'inflation de la vie courante. Là on en est quand même un peu loin.

Mme le Maire : C'est une réalité quand même, vous avez vu combien ça rapporte, on n'est pas là pour faire du chiffre ou du résultat, et on en est loin par rapport à ce qu'on a essayé d'équilibrer. Mais voyez ce que cela coûte, je vais le répéter, les Bruaysiens qui sont là pourront en faire échos. La salle Polyvalente 100 000 euros, elle nous rapporte 7 000, la salle Goguillon 36 000 euros, elle nous rapporte 4 000. Les impôts des Bruaysiens ne peuvent pas non plus combler ce déficit.

M. MARISSIAUX : J'entends bien Madame le Maire, mais quand je vois la salle DELANNOY, je pense à elle parce que c'est celle qui est la plus demandée pour des repas de

communion, Mariages... quand je vois que les tarifs pour le 1^{er} jour passe de 260 à 360, soit 100 euros de plus, pour à peu près le même service, et si par malheur, parce que la tradition dans le Nord c'est de faire un raccro, vous mangez les restes le lendemain, cela va vous coûter 300 euros de plus. Cela fait quand même plus de 600 euros pour deux jours de communion ou de mariage. J'espère que la mariée aura encore les moyens de s'acheter la robe.

Mme le Maire : Quand elles sont prises, c'est souvent par des gens de l'extérieur aussi à Bruay parce que, à l'extérieur, elles sont beaucoup plus chères. Quand on veut avancer, il faut aller voir ce qu'il se passe ailleurs aussi. On n'a pas le choix, à un moment donné quand les difficultés financières sont là, c'est une réalité, je ne vais pas citer St Saulve, on va citer Beuvrages, une salle de 50 personnes, 108 € - Escautpont, 80 personnes, le 1^{er} jour 240 €, 2 jours, 320 € avec cuisines pour les gens d'Escautpont. Il y en a une de 225 personnes à 600 personnes, 450 € à 800 €, nous elle fait 500 personnes. Donc on est encore moins cher qu'à ESCAUTPONT. Je sais bien que c'est choquant le pourcentage aussi, mais il aurait peut-être fallu déjà faire cette étude, voir ce que coûtait chaque salle, voir ce qu'elle rapportait et peut-être qu'on aurait pu éviter cette hémorragie aujourd'hui.

M. TOPARELLI : Et vous croyez que les Bruaysiens vont suivre cette augmentation et qu'ils vont louer les salles à Bruay ? Est-ce que vous ne croyez pas justement que les Bruaysiens vont désertier les salles ?

Mme le Maire : Posez la question aux Bruaysiens, demandez leur si on continue à faire comme cela, si les finances nous le permettent... Il faut peut-être revoir la gratuité des salles aussi. Le manque à gagner est là, forcément il y a des gratuités de salle à l'année. Il n'y a que 52 semaines. Il faut discuter en commission de cette gratuité aussi.

M. TOPARELLI : Il sera intéressant l'année prochaine de ressortir les mêmes tableaux et voir comment ça se passe.

25 Voix POUR – 8 CONTRE

Mme le Maire : Il n'y a pas de questions diverses, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,